

1646 Dezember 17.

A

ERKLAERUNG VON OBERST UND HAUPTLEUTEN IN SACHEN BEZAHLUNG DES
GARDEREGIMENTES [IN FRANZ. DIENSTEN], "BAILLE A: MR.
[MICHEL] LE TELLIER [SECRETAIRE D'ETAT A LA GUERRE]"

*"Le Collonell [Kaspar F r e u l e r], & [les] Capitaines du Regiment des
gardes suisses declarent a Monseigneur le Tellier qu'en suyte de la menasse
qu'on leur a faict par deux diverses foys de donner leur places a d'autres
regiments s'ils n'acceptoyent des rentes pour 4 monstres des neuf qui leurs
sont deües, Jls sont contents de ceder leurs place a qui l'on Vouldra la don-
ner en leur payant tout ce qui leur est deub. aimans beaucoup mieux se reti-
rer dans leur pays que de servir a leurs despens, Ce qui le console est, qu'on
ne scauroit leur reprocher qu'ils n'ayent servy en gens d'honneur & faict
tout ce que l'on a desiré d'eux audela mesme de leurs Capitulations & traic-
tés d'alliance ce qu'on a toutes foys asses mal recogneu, ainsy qu'il appert
par le retranchement de tous leur privileges, et le mauvais traictement que
l'on leur faict tant aux armées qu'aux guarnisons."*

gez.[:] Freuler, [Daniel] G i b e l i n, [Carl] von S a l i s
[-G r ü s c h], "T s c h u d y, au nom de Mr. [Albrecht von] E r l a c h",
[Johann?] R[udolf?] von S a l i s [-Z i z e r s], [Bernhard]
H ä s s i, [Melchior] D u m o n t.

Kopie, in franz. Sprache, von Beat II. Zurlauben - AH 45, 73^r

1647 Januar 6., Paris

A

SCHREIBEN DER [GARDEHAUPTLEUTE: OBERST UND] RITTER [KASPAR]
FREULER, [BERNHARD] HAESSI, VIKTOR GIBELIN, [MELCHIOR]
DUMONT UND [HERKULES] VON SALIS[-MARSCHLINS] AN [HPTM.
WOLFGANG DIETRICH THEODOR] REDING

*"Ayants par la mort de feu Mr. le Mareschal [François B a s s o m p i e r-
r e] ... [retrouvez] la liberte de nous plaindre des nos payements et d'en
faire la poursuyte qui sembloit nous estre interdite Nous comanceasmes
aussytost d'un comun advis et consentement de nous adresser a son Altesse
Royalle [die Regentin?, A n n e d'A u t r i c h e] a laquelle nous baillas-*

mes un placet [?] sur lequell ayant esté resollu que nous serions payes Nous allasmes en suyte Voir Mrs. des finances qui nous ayants faict responce qu'ils ne nous y ont oui [?] parler, Nous retournasmes a S.A.R. laquelle nous dict que Mr. [Michel] L e T e l l i e r [Secrétaire d'Etat à la guerre] avoyt charge de nous faire entendre la resolution du Conseil [d'Etat] & l'estans allé trouver, le premier discours qu'ils nous tinst fust qu'il falloit nous resouldre a prendre des rentes pour quatre monstres & que l'on nous payera les autres, et que si nous no[us] opiniastroyons au contraire d'autres prendrons nostre places. de quoy nous ayants menassés par ... diverses foyes Nous luy baillasmes nostre declaration par escript signé de tous que nous ne pouvions nous resouldre a ceste perte & aymons mieux ceder ceste place a d'autres, et nous retirer en nous payant ce qui nous est deub que de servir a nos depens. Surquoy n'ayants depuis receu autre responce Ains soulevront [?] este informés qu'il fault se resouldre a cette perte ou a quitter le service & ne pouvants accepter l'une ny l'autre condition sans Vostre advis & Celuy de tous les absents pour ne contrevenir a la declaration qui fust faicte le 18 february 1646 signee de tous en general & qu'a cause que nous no[us] opiniastroyons a l'observation d'icelle l'on nous dict que c'est nous seuls qui formons ces difficultes & que vous n'estiez pas de ceste opinion, Nous avons Unanimement resolu de Vous informer par le meme de nostre procedure & de Vous exhorter de nous mander au plustost Vostre resolution en peu des mots & a un papier a part, signee de Vostre main et cascheté de Vostre cachet contenant si Vous aymes mieux quitter le service que de perdre lesdictes quatre monstres. Pourquoy Il n'y en a jcy un seul qui ne praefere la retraicte a la perte a cause de la consequence, la plus part des absents nous ont Ja tesmoigné par leurs lettres estre aussy de cet advis, Mais parcequ'il fault des Actes particuliers qui ne contiennet autre chose Nous vous prions de les envoyer au plustost en ceste forme, Nous Verrons si d'autres Les serviront mieux & a meilleur marché que nous".

Kopie, in franz. Sprache, von Beat II. Zurlauben - AH 45, 73^V

38

1647 Januar 9.

A

SCHREIBEN VON [GARDEOBERST KASPAR] FREULER [AN GARDEHPTM. WOLFGANG DIETRICH THEODOR REDING?]

"Jch hab in dess h. Schwagern schryben der lenge nach verstanden wye er von